



Les **Déchets Ménagers Spéciaux (D.M.S)** ou **Déchets Diffus Spécifiques(D.D.S)** sont des produits dangereux (de par leur nature inflammable, explosive, corrosive, toxique ou irritante). Ils sont, de manière générale, dangereux pour la santé et/ou l'environnement.

Ils englobent des produits divers tels que les acides, les bases, les produits phytosanitaires (insecticide, herbicide, engrais,...), les solvants (dissolvant, liquide de freinage, white spirit, ...), le chlore, les filtres à huile, les peintures, les emballages souillés, les radiographies ...

Tous ces déchets sont acceptés en déchèterie. Les gardiens les trient et les entreposent, par catégorie, dans des contenants spécifiques (caisses palettes, caisses de 60 litres, fûts...).

Un éco-organisme appelé « EcoDDS » a été agréé pour assurer et organiser la filière liée aux Déchets Diffus Spécifiques.

Cependant, tous ne sont pas pris en charge financièrement par EcoDDS. Cela va dépendre de la nature des déchets et de leur conditionnement.



Evolution des tonnages des DDS (2009-2019) :

